

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20180625-D2018-40-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2018  
Date de réception préfecture : 28/06/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-40 en date du 25/06/2018 portant mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 Juin 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 20 Juin 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Marc DUBREUIL, Dominique GILLES, Sylvie ALAMARGOT, Jean-Claude LEBLOIS.

Représentés : Mme Christine CASTANET donne pouvoir à M. Alain FAUCHER.

Mme Sylvie ALAMARGOT a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	8	1	8	9	9	0

Le Maire expose au Conseil municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Maire propose de promouvoir pour l'année 2018 les agents suivants :

- 1) Avancement d'un d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, au grade d'adjoint administratif principal de première classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- 2) Avancement d'un agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, à temps complet, au grade de d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du conseil municipal n°2011-50 en date du 07 septembre 2011 portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité approuvé par délibération du conseil municipal n°2017-08 du 24 janvier 2017,

- **DECIDE** de créer, à compter du 01 septembre 2018, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, et de supprimer le poste de d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

- **DECIDE** de créer, à compter du 01 septembre 2018, un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, à temps complet et de supprimer le poste de d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, à temps complet.

- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, actuellement vacant.

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité au 1<sup>er</sup> septembre 2018 tel que présenté ci-dessous.

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 28 juin 2018.

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20180625-D2018-40-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2018  
Date de réception préfecture : 28/06/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

Filière/Grade	Effectif	Volume horaire
Filière administrative		
Secrétaire de mairie	1	31H30
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	35H00
Filière technique		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35H00
Adjoint technique	3	35H00
Filière sanitaire et sociale		
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	35H00

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant seront inscrits au budget.

A La Geneytouse, le 27 juin 2018

Le Maire

Alain FALICHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 28 juin 2018.